

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 FEVRIER 2001**

La séance est ouverte à  
neuf heures trente minutes, sous la  
Présidence de Monsieur Michel MARTIN,  
Conseiller Municipal

---

**VILLE DE MENNECY**  
Département de l'ESSONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 11 février 2001

Composant le Conseil : 33  
En Exercice : 33  
Présents à la séance : 31  
Convoqués le : lundi 5 février 2001

L'an deux mil un, le 11 février à neuf heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente et un, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

M. MARTIN Michel, doyen d'âge présent à la séance, jusqu'à l'élection du Maire,  
Monsieur MONIER Joël, Maire,

Mesdames, Messieurs :

Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Joëlle DAUDIN, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain LE QUELLEC, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Valérie FRENARD, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES, Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, Michel VAUGARNY, Claude GARRO, Christine COLLET, Conseillers Municipaux.

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement,*

Pouvoirs :

M. André PINON, Conseiller Municipal, pouvoir à Mlle Valérie FRENARD,  
M. Bernard MARTY, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Daniel PERRET,

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Mademoiselle Valérie FRENARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.*



# VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30  
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :  
BOITE POSTALE N° 1  
91541 MENNECEY CEDEX

Secrétariat Général

Mennecey, le 5 février 2001

Chère Collègue,  
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale – Salle du Conseil Municipal :

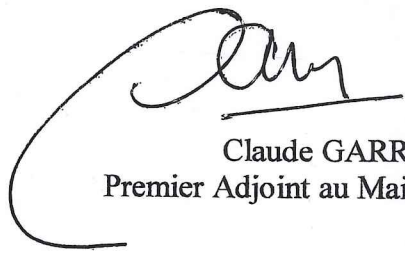
**Dimanche 11 février 2001 à 9 h 30**

**ORDRE DU JOUR :**

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Décision relative au nombre d'adjoints à élire
- Election des adjoints au maire

Je compte sur votre présence effective et vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



  
Claude GARRO,  
Premier Adjoint au Maire.

En vertu de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel MARTIN, Conseiller Municipal, doyen d'âge présent préside la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Monsieur Michel MARTIN donne lecture des résultats du deuxième tour des élections municipales du dimanche 4 février 2001 :

Nombre d'inscrits :	8 755
Nombre de votants :	3 539
Bulletins nuls :	126
Suffrages exprimés :	3 413

Ont obtenu :

MENNECY AVEC VOUS - Liste conduite par Monsieur Joël MONIER - 1 547 voix

MENNECY MAINTENANT - Liste conduite par Madame Elizabeth DOUSSAIN - 1 122 voix

AGIR POUR MENNECY - Liste conduite par Monsieur Claude GARRO - 744 voix

Monsieur Michel MARTIN déclare installer le nouveau conseil municipal dans l'ordre suivant :

.../...



DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

CANTON  
DE MENNECY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MENNECY

Communes de 3 500 habitants et plus

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau.  
L'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales : 1° par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal; 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus; 3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.  
Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture, où chacun peut en prendre communication ou copie.

(1) M = Maire.  
A = Adjoint.  
C.M. = Conseiller municipal.

N°	Fonctions (1)	NOM	PRÉNOMS	DATE de naissance	PROFESSION	DOMICILE	DATE de la plus récente élection	NOMBRE de suffrages obtenus
1	CM	PINON	ANDRÉ	04/08/1926	Retraité	84 avenue de la seigneurie	04/02/2001	1547
2	CM	MARTIN	MICHEL	30/08/1936	Géophysicien	10 rue des andains	04/02/2001	1547
3	M	MONIER	JOEL	01/05/1940	Retraité	8 rue canaille	04/02/2001	1547
4	A	GILLES	JEAN-CLAUDE	14/05/1940	Notaire	10 rue de bel air	04/02/2001	1547
5	A	PERRET	DANIEL	19/08/1940	Retraité	3 rue de la république	04/02/2001	1547
6	CM	GODEFROY	MONIQUE	12/11/1940	D <sup>re</sup> des humains	12 rue des alouettes	04/02/2001	1547
7	CM	RYCKEBUSCH	GENEVIEVE	10/09/1941	Chef comptable	15 rue nouvelle	04/02/2001	1547
8	CM	RASCOL	MARIE-CLAUDE	19/09/1941	Enseignante	2 rue Jean Jaurès	04/02/2001	1547
9	A	FIORI	MADELEINE	08/03/1943	Respons. vente	26 rue des épis	04/02/2001	1547
10	A	BERTHAUD	ANNIE	13/04/1943	Fonctionnaire	14 square Jean Legendre	04/02/2001	1547
11	CM	DAUDIN	JOELLE	13/04/1944	Enseignante	44 rue des Pys	04/02/2001	1547
12	A	BAZOT	DANIEL	11/01/1946	D <sup>re</sup> Qualité	35 rue des bleuets	04/02/2001	1547
13	A	LANGUET	CHANTAL	23/02/1946	Mère au foyer	1 chemin de la Manufacture	04/02/2001	1547
14	CM	CADILHAC	PHILIPPE	17/05/1946	Directeur société	6 rue des coquelicots	04/02/2001	1547
15	A	PASSEFORT	NICOLE	30/10/1946	Assistante natologie	2 rue des mûres	04/02/2001	1547
16	CM	MOIRE	DANIEL	26/04/1947	Ingénieur	14 rue du banc de bel air	04/02/2001	1547
17	A	LE QUELLEC	ALAIN	19/11/1947	Dir. commercial	3 rue de milly	04/02/2001	1547
18	A	CROULLEBOIS	ALAIN	13/01/1948	Dir. comptable	15 rue des ruelles	04/02/2001	1547
19	CM	DUVERNE	JACQUES	02/11/1949	Médecin	11 rue de Saint-Claud	04/02/2001	1547
20	CM	MARTY	BERNARD	21/02/1953	Ingénieur	35 rue des mûres	04/02/2001	1547
21	CM	BERNARD	SOPHIE	07/09/1961	Responsable	46 rue des Bergeronnettes	04/02/2001	1547
22	CM	MARBEUF	HERVÉ	26/05/1967	Agent Mairie	10 rue du club des enfants	04/02/2001	1547
23	CM	FRENARD	VALERIE	21/03/1967	Secrétaire	3 rue de milly	04/02/2001	1547
24	CM	DEVILLE	NADEGE	15/01/1945	Responsable	11 rue de la sablière	04/02/2001	1547
25	CM	MARQUES-HENRIQUES	ANA	11/04/1980	Etudiante	8 rue du four à chaux	04/02/2001	1547
26	CM	MULLER	DANIELE	02/01/1945	Agent Mairie	2 bis chemin aux chèvres	04/02/2001	1122
27	CM	DOUSSAIN	ELIZABETH	23/05/1945	Attaché parlementaire	4 impasse des blés	04/02/2001	1122
28	CM	GANDARD	RICHARD	06/08/1954	Dir. territorial	39 rue Péronne de Lisle	04/02/2001	1122
29	CM	REYNAUD	JEAN-PAUL	03/07/1959	Dir. technique	34 rue des Pys	04/02/2001	1122
30	CM	ERTEL-PAU	EMMANUELLE	04/12/1972	Ingénieur commercial	76 rue du Petit Mennecy	04/02/2001	1122
31	CM	VAUGARNY	MICHEL	01/04/1943	Retraité	11 rue du champoux	04/02/2001	744
32	CM	GARRO	CLAUDE	27/10/1946	Chef de service	13 rue des labours	04/02/2001	744
33	CM	COLLET	CHRISTINE	23/08/1952	Technicien de recherche	26 route de chèvannes	04/02/2001	744

VOIR SUITE AU VERSO



Il est ainsi plus facile d'agiter un drapeau que de présenter un projet.

PS, RPR, PC, DL et bien d'autres, sont des sigles de partis politiques qui constituent notre quotidien et ont traversé, pour certains depuis de nombreuses décennies, notre histoire politique ou plus encore.

A l'exception du front national ou de ce qui peut en naître, je respecte tous ces courants politiques et les femmes et hommes qui luttent pour leurs idées.

Mais, sans que cela ne constitue une valeur supérieure en soi, je ne suis, ni membre du parti communiste, ni membre d'une association proche de ce parti.

Il se trouve tout simplement que je suis un citoyen plaçant, depuis toujours, ses valeurs du Côté de celles portées par la gauche.

A ce jour, rien d'autre ne peut être affirmé sinon ma fidélité à ces principes et plus particulièrement aux valeurs défendues par notre tête de liste, Elizabeth DOUSSAIN.

C'est au regard de cette affirmation que je veux être entendu en tant que conseiller municipal de la ville de Mennecy.

J'entends faire valoir autant de fois que j'y serais contraint le droit d'interdire toute autre affirmation. Je suggère toute la prudence nécessaire à tout représentant politique ou à tout candidat qui serait tenté de transgresser cette déclaration officielle.

J'adresse par la même un message de solidarité aux 5,4 millions de fonctionnaires qui travaillent sous des autorités différentes et qui n'ont qu'un seul but : le service public.

Je nourris malheureusement les plus vives inquiétudes pour nos agents municipaux qui ne peuvent que craindre de déclarations qui nous rappellent les tristes agissements du MacCarthysme, voire les pires moments de notre histoire.

Je loue, en cet instant, la valeur humaine et républicaine du maire avec lequel je travaille et qui ne m'a jamais demandé la couleur du bulletin que je dépose dans l'urne.

Je crains simplement que tout le monde n'ait ni cette grandeur, ni cet esprit républicain.

C'est pourquoi la liste Mennecy Maintenant ne présentera pas de candidat face à une majorité porteuse de telles valeurs et ne présentant aucun projet d'avenir pour la ville de Mennecy si ce n'est celui d'intérêts personnels de certains."

.../...



Les conseillers municipaux de la liste de "Mennecy Maintenant" ne prennent pas part au vote concernant l'élection du Maire.

Election du Maire

Candidat :

- Joël MONIER - MENNECY AVEC VOUS

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins nuls	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Monsieur Joël MONIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est élu Maire et immédiatement installé.

Dès son élection en qualité de Maire, Monsieur MONIER assure la présidence de la séance et prend la parole :

" Mesdames, Messieurs, Chers(e) Collègues"

Je vous remercie pour votre confiance et le grand honneur que vous me faites.

En ce moment, au milieu d'une grande émotion, beaucoup de souvenirs, d'images se bousculent dans mon esprit.

Installation à Mennecy en 1970, Conseiller Municipal en 1977, j'ai vécu les changements de notre commune : le passage de 6 000 à 13 000 habitants, les nouvelles structures scolaires, associatives, sociales, l'arrivée des copropriétés, des H.L.M.....  
L'ouverture sur l'Europe.

Dans ce salon d'honneur de notre ville, j'ai pris les affichettes, Mennecy OUI, Evry NON, j'ai marié des Menneçois, remis des médailles, assisté à des départs en retraite...

On a l'habitude de dire des grands hommes d'Etat, de grands commis de l'Etat, pour deux personnalités auxquelles je pense Jean-Jacques ROBERT et Xavier DUGOIN, je dirai des grands hommes de commune, de grands commis de commune.

.../...

Ce mandat sera relativement court, mais c'est sans hâte que je vais m'atteler dans le respect des personnes à une bonne gestion municipale.

Une équipe municipale est formée d'un maire et d'adjoints. Le peu de temps que nous avons avant le scrutin de mars prochain, ne nous permet pas de donner des délégations aux adjoints.

Le personnel communal demande à travailler sous une autorité. Il a besoin d'élus qui puissent écouter, prendre en considération leur travail, leur motivation et leurs initiatives.

Je vous demanderai, puisque nous en avons la possibilité, de procéder à la création de 9 postes d'adjoints au maire sans délégation donc sans indemnité.

Nous remplirons une mission humaine, de contact, de relation avec les habitants et le personnel communal.

Je vous remercie de bien vouloir procéder au vote concernant la création de 9 postes d'adjoints au Maire".

Création de 9 postes d'adjoints au Maire

Adopté à la MAJORITE.

Pour : 25

Abstentions : 3

Ne participent pas au vote : 5

Monsieur Joël MONIER, Maire, propose aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection des neuf adjoints.

Election du 1<sup>er</sup> ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Madame Chantal LANGUET pour la Majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Les conseillers municipaux de la liste "Mennecy Maintenant" ne participent pas au vote concernant les élections des 9 adjoints au Maire.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

/...

Madame Chantal LANGUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), elle est proclamée 1<sup>er</sup> adjoint au maire. Elle est immédiatement installée.

Election du 2<sup>ème</sup> ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Daniel PERRET pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Monsieur Daniel PERRET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), il est proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il est immédiatement installé.

Election du 3<sup>ème</sup> ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Jean-Claude GILLES pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Monsieur Jean-Claude GILLES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), il est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il est immédiatement installé.

Election du 4ème ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Madame Madeleine FIORI pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Madame Madeleine FIORI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), elle est proclamée 4ème adjoint au maire. Elle est immédiatement installée.

Election du 5ème ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Madame Annie BERTHAUD pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Madame Annie BERTHAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), Elle est proclamée 5ème adjoint au maire. Elle est immédiatement installée.

.../...

Election du 6<sup>ème</sup> ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Alain CROULLEBOIS pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Monsieur Alain CROULLEBOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), il est proclamé 6<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il est immédiatement installé.

Election du 7<sup>ème</sup> ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Alain LE QUELLEC pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Monsieur Alain LE QUELLEC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), il est proclamé 7<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il est immédiatement installé.

.../...

Election du 8<sup>ème</sup> ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Monsieur Daniel BAZOT pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Monsieur Daniel BAZOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), il est proclamé 8<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il est immédiatement installé.

Election du 9<sup>ème</sup> ADJOINT :

Monsieur MONIER propose la candidature de Madame Nicole PASSEFORT pour la majorité municipale.

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	28
Bulletins blancs	:	3
Suffrages exprimés	:	25
Majorité absolue	:	13

Madame Nicole PASSEFORT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25 voix), elle est proclamée 9<sup>ème</sup> adjoint au maire. Elle est immédiatement installée.

- 10 -

**ELECTION DU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU les articles L. 2122-1, L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Joël MONIER au poste de Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 28
  - Bulletins nuls : 3
  - Suffrages exprimés : 25
  - Majorité absolue : 13
- A obtenu :**
- Joël MONIER : 25 voix



Monsieur Joël MONIER obtient la majorité absolue au premier tour, il est élu Maire et est immédiatement installé.



*Joël Monier*  
 Joël MONIER,  
 Maire.

il est

x), elle

.../...

**CREATION DE 9 POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU les articles L. 2122-1, L.2122-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, sous la présidence du maire, détermine le nombre d'adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, ce qui représente un maximum de 9 adjoints au maire concernant la commune de Mennecy,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de créer 9 postes d'adjoints au Maire.

ADOpte A LA MAJORITE



Joël MONIER,  
Maire.



**ELECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Madame Chantal LANGUET au poste de premier adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

<u>Bulletins trouvés dans l'urne</u>	: 28
<u>Bulletins nuls</u>	: 3
<u>Suffrages exprimés</u>	: 25
<u>Majorité absolue</u>	: 13

A obtenu :  
 - Chantal LANGUET : 25 voix



Madame Chantal LANGUET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée Premier adjoint au Maire et est immédiatement installée.



Joël MONIER  
 Maire.

*(Handwritten signature in blue ink)*

**ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Daniel PERRET au poste de deuxième adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 28  
Bulletins nuls : 3  
Suffrages exprimés : 25  
Majorité absolue : 13

A obtenu :  
- Daniel PERRET : 25 voix

Monsieur Daniel PERRET ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé deuxième adjoint au Maire et est immédiatement installé.



*Joël Monier*  
Joël MONIER,  
Maire

**ELECTION DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Jean-Claude GILLES au poste de troisième adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Jean-Claude GILLES : 25 voix



Monsieur Jean-Claude GILLES ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé troisième adjoint au Maire et est immédiatement installé.



Joël MONIER,  
Maire.

**ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Madame Madeleine FIORI au poste de quatrième adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 28  
Bulletins nuls : 3  
Suffrages exprimés : 25  
Majorité absolue : 13

A obtenu :  
- Madeleine FIORI : 25 voix

Madame Madeleine FIORI ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée quatrième adjoint au Maire et est immédiatement installée.



*Joël Monier*  
Joël MONIER,  
Maire.

**ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Madame Annie BERTHAUD au poste de cinquième adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Annie BERTHAUD : 25 voix



Madame Annie BERTHAUD ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée cinquième adjoint au Maire et est immédiatement installée.



Joël MONIER  
Maire.

**ELECTION DU SIXIEME ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Alain CROULLEBOIS au poste de sixième adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 28  
Bulletins nuls : 3  
Suffrages exprimés : 25  
Majorité absolue : 13

A obtenu :  
- Alain CROULLEBOIS : 25 voix

Monsieur Alain CROULLEBOIS ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé sixième adjoint au Maire et est immédiatement installé.



*Joël Monier*  
Joël MONIER,  
Maire.

**ELECTION DU SEPTIEME ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Alain LE QUELLEC au poste de septième adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 28
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13
- A obtenu :
- Alain LE QUELLEC : 25 voix



Monsieur Alain LE QUELLEC ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé septième adjoint au Maire et est immédiatement installé.



*Joël Monier*  
Joël MONIER,  
Maire.

51

**ELECTION DU HUITIEME ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Monsieur Daniel BAZOT au poste de huitième adjoint au Maire,

CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 28  
Bulletins nuls : 3  
Suffrages exprimés : 25  
Majorité absolue : 13

A obtenu :  
- Daniel BAZOT : 25 voix



Monsieur Daniel BAZOT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé huitième adjoint au Maire et est immédiatement installé.



Joël MONIER,  
Maire.



**ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT AU MAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la candidature unique de Madame Nicole PASSEFORT au poste de neuvième adjoint au Maire,

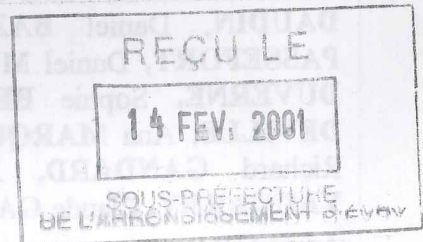
CONSIDERANT que l'élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 28  
Bulletins nuls : 3  
Suffrages exprimés : 25  
Majorité absolue : 13

A obtenu :  
- Nicole PASSEFORT : 25 voix



Madame Nicole PASSEFORT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée neuvième adjoint au Maire et est immédiatement installée.



Joël MONIER,  
Maire.

